

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Tiré à part 5000 exemplaires

DECRET D/2013/ 020 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n° 146/PRG du 4 juin 1965 portant Statut Particulier des divers cadres uniques ;

Vu le Décret D/2011/117/PRG/SGG du 14 avril 2011 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le Décret n° D/109 /PRG/SGG du 5 octobre 2012 portant Remaniement Partiel du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2013/N° 007/PRG/SGG du 10 janvier 2013 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances et Statut de ses Membres ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Lamine SANO, précédemment Secrétaire Général du Ministère du Contrôle Economique et Financier, est nommé Inspecteur Général des Finances ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toute disposition antérieure contraire et prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 16 JAN. 2013


Pr ALPHA CONDE

11